



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 2214

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur le rapport de la Cour des comptes de juin 2012 sur la politique française d'aide au développement. La Cour des comptes recommande notamment de proposer au Parlement une hiérarchisation des objectifs de l'aide en opérant une meilleure distinction entre objectifs et moyens. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le rapport de la Cour des comptes identifie des voies pour améliorer l'efficacité de notre aide et le gouvernement est très attentif à ces recommandations. Comme le fait remarquer la Cour des comptes, nous nous focalisons encore trop sur les moyens alloués et pas assez sur les résultats sur le terrain. Alors que la question budgétaire est si prégnante, il est essentiel que chaque euro dépensé dans l'aide au développement soit le plus efficace possible. Concernant la hiérarchisation des objectifs de l'aide, la nouvelle stratégie française formalisée dans le document cadre « Coopération au développement : une vision française » (DCCD), adoptée en octobre 2010, a déjà permis une clarification importante des enjeux prioritaires de la France ainsi que des moyens associés à chacun d'entre eux. Ce document constitue le cadre stratégique et la colonne vertébrale autour de laquelle les chantiers ouverts par le CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) du 5 juin 2009 se sont articulés et ont été déclinés. La cohésion d'ensemble de cette stratégie constitue de notre point de vue un atout, salué par de nombreux partenaires de la France. En spécifiant des cibles financières pour chacune des zones d'interventions de l'Agence française de développement (AFD), le DCCD a permis de mettre en cohérence les objectifs visés et les moyens mis en oeuvre pour les atteindre. Les moyens, pour leur part, sont accordés dans le cadre budgétaire annuel.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2214

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Développement

Ministère attributaire : Développement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4548

Réponse publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5549